

---

## Mission PEMF

Année scolaire 2023/2024

### DESCRIPTION DU POSTE

#### Missions

- Suivi des professeurs des écoles stagiaires (PES), des étudiants M2 alternants et accueil d'étudiants (M2) dans la classe du PEMF :
  - fonction tutorale tout au long de l'année scolaire (visites conseil, production de rapports de visite, participation au groupe et à la plateforme de suivi COMPAS, interventions possibles sur des temps de stage de formation initiale),
  - fonction d'évaluation du parcours de professionnalisation des PES dans le cadre de la procédure de titularisation de ces derniers,
  - accueil de stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)
  
- Participation aux actions de formation continue de la DSDEN
  - conception et animation de modules de formation pour les animations pédagogiques
  - production d'outils pédagogiques à l'initiative des groupes départementaux auxquels appartiennent les PEMF ou à l'initiative de la circonscription dans laquelle le poste du PEMFest implanté
  
- Participation aux actions de formation et de recherche-action mises en œuvre par l'INSPE
  - sur certaines UE de la maquette en M1 et en M2
  - accueil des étudiants et des PINSPE dans les classes pour la mise en œuvre de certains modules ou observation de gestes professionnels
  - participation aux oraux blancs préparatoires du CRPE

A l'issue de l'année scolaire, le PEMF rédigera un rapport d'activités où il dressera un bilan de ses missions sur lesquelles il portera une analyse critique et prospective.

#### Titres requis

- Être titulaire d'un CAFIPEMF ;
  - à défaut, être admissible au CAFIPEMF et s'engager dans les épreuves d'admission dès la session 2024.
-

## **Compétences attendues**

Celles mentionnées dans le [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#) combinées avec celles décrites dans le Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de [Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015 parue au Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015](#))

## **Capacités attendues**

- Être capable de travailler en équipe
- Être capable de s'engager pleinement dans les missions décrites
- Posséder une aisance dans la communication écrite et orale
- Posséder un grand sens de l'écoute

## **MODALITE D'AFFECTION**

Attribution annuelle de la mission.

Au titre de son statut provisoire de PEMF, l'enseignant bénéficie pour l'année scolaire d'une décharge d'enseignement de 33% [jour(s) prédéfini(s) en fonction des contraintes liées à la formation des professeurs d'école stagiaire].

Lorsqu'il n'est pas déchargé, il exerce dans sa classe d'origine.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de mission.

## **ELEMENTS DE REMUNERATION**

Traitement éducation nationale selon le grade et l'échelon.

Indemnité liée à la fonction de maître-formateur.

## **MODALITE DE RECRUTEMENT**

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant et d'un inspecteur de l'éducation nationale. Cette commission se tiendra le **jeudi 15 juin 2023**.

A l'issue des entretiens, parmi les candidats ayant obtenu un avis favorable de la commission départementale, l'IA-DASEN arrêtera la liste des enseignants à qui il confiera la mission de PEMF pour l'année suivante.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre l'attache de Monsieur l'adjoint à l'IA-DASEN, au 03.84.78.63.03 (secrétariat).

Les candidatures sont à adresser pour le **13 juin 2023 à 12h00** par courriel à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Saône, à l'adresse : [ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr)

---